



EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 28 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit janvier à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 10 Présents : Mmes BOYER M. - MOUNIER L. - MM. GOUYE G.-L - MIVIELLE J.C.
En exercice : 10 - REBUFFEL D.
qui ont pris part à
la délibération : 6 Absent : Mme GUILLORET L. - MM. BONNET D. - BRUN J.-R - HENRY G.

Objet de la délibération 22-01

Convention avec le CLIC

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre Local d'Information et de Coordination est un service destiné aux personnes de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap, leur famille, leur entourage et aux professionnels chargés de leur accompagnement.

Elle précise que la convention de partenariat doit être renouvelée, afin de maintenir le service rendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Approuve le renouvellement de la convention de partenariat avec le Centre Local d'Information et de Coordination ;
- ✓ Mandate le Maire pour la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le - 8 FEV 2022
et publication ou notification
du - 8 FEV. 2022



EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 28 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit janvier à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 10 Présents : Mmes BOYER M . - MOUNIER L. - MM. GOUYE G.-L – MIVIELLE J.C.
En exercice : 10 - REBUFFEL D.
qui ont pris part à
la délibération : 6 Absent : Mme GUILLORET L. - MM. BONNET D. - BRUN J.-R - HENRY G.

Objet de la délibération 22-02

Renouvellement convention AIST

Le **Maire** expose à l'Assemblée qu'il convient de renouveler la convention de Service de Santé au travail avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ✓ **approuve** le renouvellement de la convention de Service de Santé au travail avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail,
- ✓ **autorise** le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le - 8 FEV. 2022
et publication ou notification
du - 8 FEV. 2022



EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 28 janvier 2022

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit janvier à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 10 Présents : Mmes BOYER M. - MOUNIER L. - MM. GOUYE G.-L - MIVIELLE J.C.
En exercice : 10 - REBUFFEL D.
qui ont pris part à
la délibération : 6 Absent : Mme GUILLORET L. - MM. BONNET D. - BRUN J.-R. - HENRY G.

Objet de la délibération 22-03

Subvention à La Roque Animation

Le Maire expose à l'Assemblée que l'association « La Roque Animation » a sollicité la commune pour obtenir une subvention pour l'organisation de la 2^{ème} étape du tour cycliste junior Région Sud PACA.

Elle propose de lui octroyer 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** d'octroyer 200 € à l'association « La Roque Animation », pour l'organisation de la 2^{ème} étape du tour cycliste junior Région Sud PACA.

Le montant sera prélevé au compte 6574.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,*

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le - 8 FEV. 2022
et publication ou notification
du - 8 FFV. 2022



EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 28 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit janvier à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 10

En exercice : 10

qui ont pris part à

la délibération : 6

Présents : Mmes BOYER M. - MOUNIER L. - MM. GOUYE G.-L - MIVIELLE J.C.
- REBUFFEL D.

Absent : Mme GUILLORET L. - MM. BONNET D. - BRUN J.-R. - HENRY G.

Objet de la délibération 22-04

Subvention à Radio Verdon

Le Maire expose à l'Assemblée que « Radio Verdon » a sollicité la commune pour obtenir une subvention de fonctionnement.

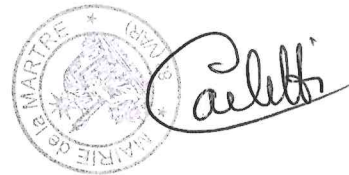
Elle propose de lui octroyer 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** d'octroyer 200 € à « Radio Verdon ».

Le montant sera prélevé au compte 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le - 8 FEV. 2022
et publication ou notification
du - 8 FEV. 2022



EXTRAIT du REGISTRE des
 DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de la commune de LA MARTRE
 Séance du 28 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit janvier à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 10 Présents : Mmes BOYER M. - MOUNIER L. - MM. GOUYE G.-L – MIVIELLE J.C.
 En exercice : 10 - REBUFFEL D.
 qui ont pris part à
 la délibération : 6 Absent : Mme GUILLORET L. - MM. BONNET D. - BRUN J.-R - HENRY G.

Objet de la délibération 22-05

Mise en place WIFI



Le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre du programme européen WIFI4EU, la commune bénéficie d'un coupon de 15 000 €, permettant d'installer des bornes WIFI, offrant un large accès.

Elle précise que la société « ShoponYou » a proposé un devis d'installation à hauteur des 15 000 € octroyés par l'Europe ainsi qu'un devis de maintenance pour 54 € par mois, pendant 18 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **décide** la mise en place de bornes WIFI, dans le cadre du programme européen WIFI4EU, avec la société « ShoponYou » ;
- ✓ **approuve** le devis de maintenance pour 54 € par mois, pendant 18 mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le **08 FEV. 2022**
 et publication ou notification
 du **08 FEV. 2022**



EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE

Séance du 28 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit janvier à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 10 Présents : Mmes BOYER M. - MOUNIER L. - MM. GOUYE G.-L – MIVIELLE J.C.
- REBUFFEL D.
En exercice : 10
qui ont pris part à
la délibération : 6 Absent : Mme GUILLORET L. - MM. BONNET D. - BRUN J.-R - HENRY G.

Objet de la délibération 22-06

Echange de terrain avec Mme RICHARD

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 5 octobre 2018, la commune avait approuvé l'échange avec M. et Mme RICHARD, d'un lot de parcelle A 200, pour 85 m², avec une partie des parcelles A 257 et A 637.


Elle ajoute que l'échange n'a pas encore été acté et que, suite au décès de Monsieur RICHARD, il convient d'approuver celui-ci avec Madame RICHARD, afin qu'il soit légalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **approuve** l'échange avec Mme RICHARD, d'un lot de parcelle A 200, pour 85 m², avec une partie des parcelles A 257 et A 637 ;
- ✓ **mandate** le Maire pour effectuer toutes les démarches.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,*

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **8 FEV. 2022**
et publication ou notification
du **8 FEV. 2022**


Carletti



EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 28 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit janvier à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 10 Présents : Mmes BOYER M. - MOUNIER L. - MM. GOUYE G.-L - MIVIELLE J.C.
En exercice : 10 - REBUFFEL D.

qui ont pris part à
la délibération : 6

Absent : Mme GUILLORET L. - MM. BONNET D. - BRUN J.-R - HENRY G.

Objet de la délibération 22-07

Location appartement mairie

Le Maire expose que l'appartement au-dessus des bureaux de la mairie est vacant.

Elle précise qu'une demande a été reçue pour l'occupation de ce logement.

Elle ajoute que, compte tenu des travaux effectués, un loyer mensuel de 350 € peut être proposé.

Le Conseil Municipal :

- ✓ décide de louer l'appartement au-dessus des bureaux de la mairie à Madame Monique SEHET, à compter du 1^{er} mars 2022, pour un loyer mensuel de 350 € ;
- ✓ mandate le Maire pour effectuer les démarches.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,*



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22 FEV. 2022
et publication ou notification
du 22 FEV. 2022